



ANSD
Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

04547

22 NOV 2010

AVIS DE RECRUTEMENT DE DEUX DEVELOPPEURS

L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) a sollicité et obtenu auprès de la Banque Mondiale, un fonds de préparation pour mettre en œuvre la deuxième enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal (ESPS II). Elle se propose d'utiliser une partie des fonds pour effectuer les paiements autorisés au titre du présent contrat pour le recrutement de **deux (02) consultants informaticiens développeurs sur une période de cinq (05) mois.**

Critères de recrutement :

Le consultant doit avoir :

- au moins un diplôme BAC + 4/5 en informatique ou équivalent;
- une expérience solide d'au moins cinq (05) années en informatique ;
- au moins trois (03) expériences dans le domaine et idéalement en rapport avec les enquêtes auprès des ménages ;
- une bonne connaissance en développement (.Net, Java, PHP, VB) ;
- une bonne connaissance en bases de données (MySql, SQL Server) ;
- une bonne connaissance en réseaux et sécurité (Lan, Wan, IP, Ftp, Https) ;
- une intégrité professionnelle et des aptitudes à travailler en équipe et sous pression ;
- Etre disponible immédiatement ;
- La maîtrise du traitement des données d'enquête et des logiciels statistiques associés (CSPRO, SPSS) serait un atout.

Dossier de candidature

Les dossiers de candidatures devront comprendre :

1. une lettre de motivation manuscrite ;
2. un curriculum Vitae détaillé ;
3. les copies légalisées des diplômes ;
4. les copies légalisées des attestations de travail ;
5. une copie légalisée de la carte nationale d'identité.

Les termes de références sont disponibles sur le site de l'ANSD : www.ansd.sn. Les personnes intéressées par ce poste sont priées de déposer leurs dossiers au Bureau du Courrier de l'ANSD, avec les mentions : «**Consultants informaticiens développeurs**» et «**N'ouvrir qu'en commission de recrutement**».

La date limite de dépôts des candidatures est fixée au **06/12/2010 à 16h30 heures** précises.

